



République Française  
Département de l'Essonne  
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20260402-DEL\_2026\_04\_011-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 2 AVRIL 2026

Le 2 avril 2026 à vingt heures et deux minutes, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Anne GRAVELEAU (n'a pas pris part au vote de la délibération n°2026-04-049), M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Fathi AÂRAB, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, M. David POLIZZI, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Virginie POLIZZI, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN, M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

### Absents excusés représentés :

Mme Chloé BERTHAUD – pouvoir à M. Romain MILLARD  
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 10 avril 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 1411-5, D. 1411-3 et suivants,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,

**Vu** la délibération n°2026-04-010 relative à la création d'une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres,

**Considérant** le mode de scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Considérant** les candidats présentés par la liste « Villebon avec vous » : Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Carmelo RANDAZZO, M. Fathi AÂRAB et M. Fernando MACHADO en tant que titulaires, M. Pascal FOURNIOUX, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Michèle BOULANGER, M. Nicolas MORIN et Mme Nathalie PLUMAIL en tant que suppléants, et les candidats présentés par la liste « Partageons demain » : Mme Fanny DUTILLIEUX en tant que titulaire et Mme Amina ABICHOU en tant que suppléante,

**Considérant** la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Considérant** le rapport de M. le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales et par le Code de la commande publique, par un vote à bulletins secrets,**

**ELIT** comme membres de la Commission de Délégation de Service Public, **avec 27 voix pour la liste Villebon avec Vous et 6 voix pour la liste Partageons Demain :**

Liste	Titulaire	Suppléant
Villebon Avec Vous	Mme Lili-Rose BLANCHARD	M. Pascal FOURNIOUX
Villebon Avec Vous	M. Olivier LEHOUSSEL	Mme Anaïs LEMONNIER
Villebon Avec Vous	M. Carmelo RANDAZZO	Mme Michèle BOULANGER
Villebon Avec Vous	M. Fathi AÂRAB	M. Nicolas MORIN
Partageons Demain	Mme Fanny DUTILLIEUX	Mme Amina ABICHOU

Il est rappelé que le Maire est Président de droit de ladite commission.

**RAPPELLE** que le comptable de la Commune et un représentant du Ministre chargé de la Concurrence sont membres de ladite Commission avec voix consultatives sur invitation du Président.



---

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 2 avril 2026

**Le Maire,**



**Victo DA SILVA**

**Le Secrétaire,**

**Christophe OLIVIER**